



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**ECHANGE FONCIER RUE DU MEUNIER / CHEMIN DE HALAGE**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2019.06.013**

**ECHANGE FONCIER RUE DU MEUNIER / CHEMIN DE HALAGE**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

Par correspondance en date du 24 avril 2019, Monsieur VERHAEGE Philippe qui demeure 63, rue du Meunier, à proximité immédiate du Chemin de Halage, propose un échange de terrains avec la Ville. Cette nouvelle sollicitation fait suite à celle qui n'avait pas reçu l'aval de la Commune en 2018 et différents échanges avec les services et l'Adjoint à l'Urbanisme.

Il s'agit pour le demandeur de créer une réelle entité de sa propriété traversée par l'ancienne voie de chemin de fer, qui n'est pas utilisée sur cette portion par les promeneurs et nécessite un entretien par les services de la Ville.

Il est donc proposé:

- la cession à la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section AI 168 (environ 132 m<sup>2</sup>),
- l'acquisition d'une partie de l'ancienne voie de chemin de fer issue du Domaine Public (env. 132 m<sup>2</sup>), dans le cadre d'un échange sans soulte.

Cette opération nécessitera la mise en œuvre d'une enquête publique, afin de permettre ultérieurement le déclassement de la partie de terrain actuellement issue du domaine public. Tous les frais d'enquête, de géomètre et d'acte seront à la charge du demandeur.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 juin 2019,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 12 juin 2019,  
**Vu** la demande de Monsieur VERHAEGE en date du 24 avril 2019,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cet échange d'emprises foncières aux conditions, ci-dessus évoquées,
- **DIT QUE** les frais d'enquête publique, de géomètre et d'acte seront à la charge du demandeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les procédures administratives et réglementaires nécessaires à cet échange et à signer l'acte relatif à cette transaction en l'étude de Maître FISCHER, Notaire à Hennebont.

Affiché le 08 juillet 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20190627-D201906013-DE

**Délibération adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU